



MAN porte à deux ans la garantie sur ses pièces et services

Evry, le 24/05/2017

MAN Truck & Bus France
12, avenue du Bois de l'Epine
91008 EVRY

La marque, confiante dans la qualité de ses pièces et services décide d'offrir une année de garantie supplémentaire à ses clients.

- **Les pièces et services associés MAN sont désormais garantis deux années**
- **Cette garantie concerne les pièces d'origine MAN, les pièces d'origine MAN ecoline et les accessoires d'origine MAN montés dans le réseau MAN depuis janvier 2017**

Les pièces d'origine MAN se caractérisent par leur qualité et leur facilité de montage. Allées au professionnalisme et aux compétences du réseau MAN, les clients du réseau de la marque munichoise peuvent bénéficier de temps d'immobilisations réduits et de périodes d'entretien optimisées.

La preuve : le dernier rapport de l'association TÜV (organisme allemand indépendant de vérification / certification) a désigné **pour la 4^{ème} année consécutive les camions MAN** comme les véhicules **les plus fiables du marché** (rapport intégral en cliquant ici : www.vdtuev.de ou www.verkehrsrundschau.de/tuev-report)

Pour aller plus loin, MAN décide d'ajouter à cette incontestable fiabilité, de la sécurité. En proposant deux ans de garantie sur ses pièces et accessoires d'origine, MAN offre à ses clients une double sécurité.

Le Groupe MAN est l'un des principaux acteurs industriels dans l'ingénierie liée aux transports, avec un chiffre d'affaires de près de 13,6 milliards d'euros en 2016. En tant que fournisseur de camions, d'autobus, de fourgons, de moteurs diesel, de turbomachines et d'engrenages spéciaux, MAN emploie près de 53 800 personnes à travers le monde. Ses secteurs d'activité sont en position dominante sur leurs marchés respectifs.



La garantie deux ans MAN s'applique également aux réparations effectuées dans le réseau MAN (depuis janvier 2017) qui impliquent des pièces d'origine MAN, des pièces d'origine MAN ecoline (pièces en échange standard), ou des accessoires d'origine MAN.

Dans le détail :

- L'étendue des services de la garantie deux ans est strictement la même que celle de l'ancienne garantie un an.
- Les coûts de main d'œuvre et les pièces détachées directement liées à la réparation ou à l'échange de la pièce fautive sont couverts par la garantie.
- Les coûts de montage et démontage ne sont couverts que si l'installation d'origine a été effectuée dans le réseau MAN.

MAN se fait fort d'accompagner ses clients pour contribuer à leur rentabilité. La double sécurité offerte grâce aux deux ans de garantie est une illustration supplémentaire de l'engagement du constructeur pour la satisfaction client.